

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2013

Etaient présents :

MM. AZAÏS, RAPINAT, PALLIER, VACHON, GUILLON, VADIC, FANNECHERE,
DIAS,
BONNOT

Mmes PISANI, DEFEMME, LEONARD, DECHEZLEPRETRE, AZAÏS, PINEAU,
LEPORATI,
LEGROS, CANOVA, SALLANDROUZE

Excusés ayant donné procuration :

Mmes OCCHIMINUTI, BOURLION, BORDERIE, PHILIPPON

Absents excusés :

Mme BILLEGA
M. MARCHAND

Absent :

M. LE BIHAN

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du jeudi 14 mars 2013

M. le Maire ouvre la séance. Le Conseil désigne **M. FANNECHERE** comme secrétaire de séance. Celui-ci donne **lecture du compte-rendu** de la séance du 14 mars 2013, **approuvé à l'unanimité**.

M. le Maire débute la séance par demander au conseil son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour, en l'occurrence la réforme des rythmes scolaires. **Accord unanime du Conseil**.

M. le Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

1-Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2012
(Commune, Assainissement, Eau, Régie des transports) et affectation des
résultats

Rapporteur : **M. le Maire**.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012

Le Compte Administratif soumis à votre approbation présente exceptionnellement un résultat négatif de 255 942,23 € qui s'explique ainsi qu'il suit :

-La réalisation de deux opérations qui n'étaient pas prévues au budget 2012, à savoir l'opportunité d'acquérir la « maison BONNEFOND » aux fins de parfaire la mise en valeur des vestiges du Chapitre mis tout récemment en lumière, et l'obligation qui nous a été faite de procéder à la numérisation du cinéma municipal qui devait impérativement pouvoir continuer de fonctionner.

-Le versement d'une participation exceptionnelle de la commune de 130 000 € sur le budget de l'assainissement pour participer au remboursement de l'emprunt relais-FCTVA contracté l'année précédente pour financer les travaux de la station d'épuration.

Par ailleurs, 2012 a représenté pour la commune une période de latence entre le moment où sont payées les situations des entreprises pour un investissement très important, la MEFAA, subventionné à + de 47%, le moment où l'on perçoit les subventions inhérentes et le moment où les revenus du patrimoine seront en pleine puissance, ce qui se réalisera en 2013 avec l'arrivée dans ce bâtiment de la médecine du travail et la location des « espaces pépinière ». L'évaluation à 540 000 € de FCTVA que nous devons percevoir en 2013 témoigne de l'importance des investissements engagés en 2012.

Il s'agit donc là d'une situation très conjoncturelle, due à la conjonction de ces éléments.

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice :	5 012 688,47 €
Recettes de l'exercice :	5 321 182,09 €
Soit un excédent sur l'exercice de	308 493,62 €
+l'excédent antérieur reporté	651 078,70 €
Soit un excédent de clôture de	959 572,32 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice :	4 500 538,36 €
Recettes de l'exercice :	4 682 157,65 €
Soit un excédent sur l'exercice de	181 619,29 €

+ le déficit antérieur reporté	1 277 299,97 €
Soit un déficit de clôture de	1 095 680,68 €
En tenant compte des restes à réaliser	
En dépenses de	597 662,38 €
Et recettes de	477 828,51 €
On obtient un déficit global d'investissement de	1 215 514,55 €

I - Le fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 5 012 688,47 € dont :

- 4 578 701,81 € d'opérations réelles et
- 433 986,66 € d'opérations d'ordre

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 5 321 182,09 € dont :

- 5 099 597,86 € d'opérations réelles et
- 221 584,23 € d'opérations d'ordre

II - L'investissement

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 4 500 538,36 € :

- **Chapitre 16** - Remboursements d'emprunts **638 284,86 €**
- **Chapitre 20** - 97 010 €, soit 90 980 € de participation communale pour la construction de pavillons au Mont et 6 030 € de frais d'études pour le lotissement de La Chassagne

- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles - 232 488,62 € dont**

21311- Travaux à l'Hôtel de Ville pour 1 978,18 €

21312- Travaux bâtiments scolaires pour 8 770,77 €

21318- Travaux pour la mise en lumière des sites, remise en état des toilettes au Champ de Foire, travaux au pôle enfance pour 33 056,66 €

2138- Notamment achat « Maison BONNEFOND » pour 113 796,14 €

2158 - Achat de barrières, d'un podium, de panneaux de signalisation, d'un sécateur électrique, d'un souffleur... pour 11 930,07 €

2161- Achat d'une stèle pour le square des justes, achat de flammes en tissu, panneau « La Licorne » sur pignon Mairie pour 14 079,55 €

2184 - Achat d'isolaires, de chaises, de tables pour le hall, matériel scolaire pour école maternelle Villeneuve pour 9 013,94 €

2188- Achat d'un four et d'un lave vaisselle pour la cantine, d'un réfrigérateur, de matériel d'arrosage, un téléviseur au camping, un chariot élévateur, une sono pour le centre ville pour 36 494,26 €

- **Chapitre 23 - Immobilisations en cours - 3 309 970,65 € dont**

2313- Divers travaux de bâtiment pour 2 512 254,25 € dont :

- Maison de l'Emploi : 2 022 858,33 €
- Toiture Hôtel de Ville pour 41 012,27 €
- Maison des sports pour 300 897,14 €
- Eclairage des sites pour 67 924,40 €
- Divers travaux électriques et d'entretien pour 10 000 €

2315- Travaux de voirie pour 778 280,21 € dont :

- Voirie rue des Iles pour 36 100,40 €
- Aménagements extérieurs du site Philips pour 628 351,35 €
- Installation d'une signalétique touristique pour 96 145,84 €
- Installation d'un abribus à Chabassière pour 4 108,68 €

2316- Restauration de Fontaine des Vallenet pour 19 436,19 €

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 4 682 157,65 €. Les principales concernent :

- 2 070 000 € d'emprunts
- 222 218,28 € de FCTVA
- 461 030,23 € de subvention de la Région pour la Maison de l'Emploi, la Maison des sports, le parking Philips et la mise en lumière des sites..
- 80 089 € de subvention du département pour les aménagements extérieurs du site Philips.
- 280 125,81 € de subventions de l'Etat pour la Maison de l'Emploi .
- 164 458,79 € de DETR pour la Maison de l'Emploi et la Maison des sports.

- 53 405,28 € de subvention européenne pour la Maison de l'Emploi
- 9 731,75 € de participation pour voies et réseaux
- 6 964,75 € d'amendes du produit des amendes de police
- 13 562,64 € de participation EDF en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.
- 214 877,42 € de dotation aux amortissements

Il est précisé qu'exceptionnellement le présent Compte Administratif n'est pas conforme au compte de gestion présenté par Madame la Comptable du Trésor qui nous a demandé d'effectuer une régularisation d'Intérêts courus non échus(ICNE) comptabilisés en 2007 et non contrepassés depuis cette année là(Voir courrier du 14 décembre 2012)

Pour le présent compte administratif de la commune, la différence positive est de + 2 140,70€ auxquels il convient de soustraire une autre régularisation de 0,05 cts soit 2 140,65 €

L'affectation des résultats se fera donc exceptionnellement cette année à partir du compte de gestion. Le résultat cumulé qui sera repris au budget 2013 sera donc de -255 942,23 € + 2 140,65 €, soit -253 801,58 €.

M. le Maire demande s'il y a des questions qui concernent le compte administratif de la commune.

Mme LEGROS demande si **M. le Maire** envisage de nommer un adjoint aux finances.

M. le Maire signale qu'il est prêt à déléguer même si pour l'instant le poste reste non pourvu.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Le Compte Administratif pour le Service Public de l'Assainissement soumis à votre approbation présente un résultat cumulé de - 2 792,41 € qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :	
- excédent de l'exercice :	221 708,63 €
- excédent antérieur reporté :	6 688,98 €
Soit un excédent de clôture de	228 397,61 €

Section d'investissement :	
- déficit de l'exercice :	537 610,33 €
- excédent antérieur reporté :	244 883,59 €
- restes à réaliser en dépenses :	30 073,38 €
- restes à réaliser recettes	91 610,10 €
Soit un déficit de clôture de	231 190,02 €

I - Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 71 542,98 € dont :

- 11 362,74 € de charges financières
- 50 144,25 € de dotations aux amortissements.
- 2 413,99 € de charges à caractère général.

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 314 124,31 € dont :

- 15 845,28 € de redevance d'affermage due par VEOLIA
- 129 601,81 € de surtaxe communale sur l'assainissement
- 130 000 € de subvention communale exceptionnelle
- 38 677,22 € d'amortissement de subventions reçues pour la STEP.

II-Section d'investissement

Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 638 631,48 € dont

- 483 894,70 € de remboursement d'emprunts
- 1 219,92 € de frais d'étude DUP pour les réseaux
- 2 660,08 € de travaux sur la station d'épuration et 102 937,88 € sur les réseaux
- 38 677,22 € d'amortissement de subventions pour la STEP.

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 101 021,15 € dont :

- 1 578,55 € de solde de subvention départementale pour les réseaux
- 2 660,08 € de travaux sur la station et 102 937,88 sur les réseaux
- 50 144,25 € de dotations aux amortissements
 - 10 056,67 € de FCTVA
- 30 000 € d'emprunt.

Il est précisé qu'exceptionnellement, le présent Compte Administratif n'est pas conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor qui nous a demandé d'effectuer une régularisation d'Intérêts Non Echus(ICNE) comptabilisés en 2007 et non contrepassés depuis cette année là (Voir courrier du 14 décembre 2012)

Pour le présent compte administratif de l'assainissement, la différence positive est de 7 500 €.

L'affectation des résultats se fera donc exceptionnellement cette année à partir du compte de gestion. Le résultat qui sera repris au budget 2013 sera donc de - 2792,41 € + 7 500 €, soit + 4 707,59 €.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2012

Le compte administratif 2012 pour le service de l'eau soumis à votre approbation, présente un résultat cumulé de 550 472,53 € qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

- excédent de l'exercice :	27 658,82 €
- excédent antérieur reporté :	191,52 €
Soit un excédent de clôture de	27 850,34 €

Section d'investissement :

- excédent de l'exercice :	46 810,91 €
- excédent reporté :	298 334,48 €
- restes à réaliser en recettes :	177 476,80 €
Soit un excédent de clôture de	522 622,19 €

I-Section de fonctionnement :

Dépenses:

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 53 972,51 € dont :

- 46 350,51 € de dotations aux amortissements.
- 7 622 € de remboursement de salaire à la commune.

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 81 631,33 € dont :

- 77 282,30 € de surtaxe communale sur l'eau reversée par VEOLIA
- 3 132,24 € de redevance de TOWER CAST pour la location du site de la Chassagne.
- 1 216,79 € d'amortissement de subventions

II - Section d'Investissement :**Dépenses :**

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1 216,79 € qui correspondent à l'amortissement de subventions.

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 48 027,70 € dont :

- 46 350,51 € de dotation aux amortissements.
- 1 677,19 € de FCTVA

Il est précisé qu'exceptionnellement, le présent compte administratif n'est pas conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor qui nous a demandé d'effectuer une régularisation d'intérêts courus non échus(ICNE), comptabilisés en 2007 et non contrepassés depuis cette année là.(Voir courrier ci-joint du 14 décembre 2012)

Pour le présent Compte Administratif de l'eau, la différence positive est de 40,58 €.

L'affectation des résultats se fera donc exceptionnellement cette année à partir du compte de gestion. Le résultat cumulé qui sera repris au budget 2013 sera donc de 550 472,53 € + 40 ,58 € soit 550 513,11 €.

M. le Maire profite de sa présentation du compte administratif de l'eau pour livrer cette information : les parcelles nécessaires à la protection des captages en eau potable viennent enfin d'être acquises par la commune. Tout cela est l'aboutissement d'une longue procédure pour laquelle **M. le Maire** tient à remercier publiquement **Mme RODEIX**, qui a grandement œuvré pour la réussite de ce dossier.

Mme LEGROS demande si les subventions correspondantes à ce projet ne sont pas perdues.

M. le Maire répond par la négative.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF REGIE DES TRANSPORTS 2012

Le compte administratif 2012 de la Régie des Transports, soumis à votre approbation, présente un résultat cumulé de 83 683,38 € qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

- excédent de l'exercice :	26 830,87 €
- déficit antérieur reporté	13 220,70 €
Soit un excédent de clôture de	13 610,17 €

Section d'investissement :

- déficit de l'exercice :	14 549,41 €
- excédent reporté :	84 622,62 €
Soit un excédent de clôture de	70 073,21 €

I- Section de fonctionnement :

Dépenses:

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 184 473,89 €, dont :

- 47 325,54 € de charges à caractère général dont :
 - 10 182,80 € de frais d'entretien des cars de ramassage.
 - 13 918,15 € de sous-traitance
 - 9 628,91 € de contrôle technique et d'assurance
 - 12 272,85 € de carburant.
- 105 883,95 € de frais de personnel
- 30 453,95 € de dotations aux amortissements

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 211 305,66 € dont :

- 6 046,70 € de participation des familles pour le ramassage scolaire.
- 12 898,97 € de subvention du Conseil Général
- 148 000 € de subvention communale.
- 44 359,99 € de régularisation d'amortissement de subvention (uniquement sur l'année 2012)

II - Section d'Investissement :

Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 45 003,36 €, dont :

- 643,37 € d'emprunt
- 44 359,99 € (uniquement sur l'année 2012)

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 30 453,95 € et correspondent aux dotations aux amortissements

Il est précisé qu'exceptionnellement le présent compte administratif n'est pas conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor qui nous a demandé d'effectuer une régularisation d'intérêts courus non échus(ICNE) comptabilisés en 2007 et non contrepassés depuis cette année là (Voir courrier ci-joint du 14 décembre 2012)

Pour le présent Compte Administratif de la Régie, la différence positive est de 89,38 €.

L'affectation des résultats se fera donc exceptionnellement cette année à partir du compte de gestion. Le résultat cumulé qui sera repris au budget 2013 sera donc de 83 683,38 € + 89,38 € soit 83 772,76 €.

A l'issue de la présentation du compte administratif de la régie des transports, M. le Maire quitte la séance.

Vote : Sous la présidence de M. AZAIS, premier adjoint au Maire, les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion 2012 sont adoptés à l'unanimité (4 abstentions, Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT, procuration Mme PHILIPPON). Les affectations des résultats telles que proposées sont également approuvées dans les mêmes conditions.

2- Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Rapporteur : M. le Maire

Les Perspectives économiques et financières pour 2013

Le contexte international

L'économie mondiale s'est affaiblie depuis le printemps 2012, sous l'effet des évolutions dans la zone euro où la récession s'installe. Les économies extérieures à la zone euro souffrent aussi de la crise en raison des répercussions sur le commerce et sur la confiance.

Ces coups portés à la confiance des consommateurs contribuent à l'atonie de la demande des ménages dans nombre de pays.

La progression de l'investissement des entreprises s'est aussi ralentie, sauf au Japon où les travaux de reconstruction se poursuivent.

D'après les indicateurs prospectifs, la perte de dynamisme au niveau du G7 pourrait persister jusqu'à la fin de 2^{ème} trimestre 2013.

Les prévisions de croissance sont révisées à la baisse par rapport aux prévisions 2012 : 1,5% de croissance dans les pays avancés et 5,6% dans les pays émergents. La révision à la baisse est générale ; elle est toutefois plus prononcée dans 2 groupes de pays :

- les membres de la zone euro pour lesquels on prévoit une croissance proche de 0.
- Les trois grandes économies du marché émergent : la Chine, l'Inde et le Brésil.

Les perspectives de la zone euro

Le début de l'année 2012 a marqué une nouvelle détérioration de la situation économique en zone euro, et celle-ci s'est poursuivie au second semestre. Une légère amélioration devrait intervenir mais sans qu'il s'agisse d'une véritable reprise.

Les performances budgétaires des pays restent très hétérogènes, entre l'Allemagne qui n'est plus très loin de l'équilibre et les pays qui connaissent encore des déficits très élevés, alourdis, en cours d'année, par des conditions de financement dégradées.

Pour l'ensemble de la zone, le déficit reviendrait de 4,1% du PIB en 2011 à 3,4% en 2012. Il devrait être ramené à 2,6% en 2013. Mais, parallèlement à la baisse de ces déficits, la dette augmente.

En France

La France traverse depuis 4 ans une crise sévère qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale et qui s'est ravivée depuis un an avec l'intensification de la crise européenne. Le chômage frappe désormais plus de 10% de la population active, des niveaux jamais atteints depuis 1999. La dette publique avoisine désormais les 90% du PIB, les parts de marché à l'exportation s'érodent en continu depuis dix ans, et les inégalités se sont

creusées aux deux extrêmes de l'échelle des revenus. Dans ce contexte, la France ne peut espérer qu'une croissance atone en 2012 d'environ 0,2%, voire 0,1%.
Le scénario le plus probable est donc celui de l'enlisement prolongé de la croissance.

Le budget de l'Etat et les principales mesures concernant les collectivités locales

Les perspectives du budget de l'Etat et les principales mesures concernant les collectivités locales

Dans le projet de loi de finances pour 2013, l'objectif de réduction du déficit public à 3% en 2013 est confirmé. Au delà des hausses fiscales (24 milliards d'euros), l'Etat s'engage à faire un effort de 10 milliards d'euros sur ses dépenses. Les collectivités devront « prendre part à l'effort global »

Cet effort se traduira par la « stabilisation des concours versés par l'Etat pour 2013, hors FCTVA. Cet effort devrait ensuite donner lieu à « une baisse des concours, estimée à 750 millions d'euros en 2014 et d'une nouvelle baisse équivalent en 2015 »
Il est toutefois précisé que « cet effort sera équitable, grâce à un renforcement de la péréquation » « Les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 120 millions d'euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues »

Au total, les concours de l'Etat aux collectivités locales augmentent de 120 millions d'euros par rapport à 2012. Compte tenu de l'évolution tendancielle des dépenses estimées par la Cour des comptes à environ 500 millions d'euros, cette évolution correspond à un effort de près de 400 millions d'euros réalisé par les collectivités locales

S'agissant de la péréquation, les chiffres suivants sont donnés : « Pour les communes, la dotation de solidarité urbaine augmentent de 120 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 78 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros.

Pour la péréquation horizontale, la montée en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) est confirmé : « 360 millions d'euros seront répartis en 2013 contre 150 millions d'euros en 2012 »

Si l'on considère l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités locales, l'enveloppe normée est stabilisée en 2013 (hors FPIC qui relève de la péréquation entre collectivités), mais les subventions, hors enveloppe normée, sont en baisse (-22%)

La dotation Globale de Fonctionnement : Le principal prélèvement sur recettes en faveur des collectivités s'élève à 41.5milliards d'euros, en progression de 119 millions d'euros par rapport à 2012.

La dotation de base par habitant et la dotation « superficie », deux des quatre composantes de la DGF des communes, restent gelées.

Le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes sera une nouvelle fois écrêté.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales(FPIC) est modifié. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal, a permis en 2012, de redistribuer 15 millions d'euros. L'objectif de péréquation a été fixé en 2013, 2014 et 2015 à respectivement 360,570 et 780 millions d'euros.

La loi de finances pour 2012 prévoyait une »clause de revoyure », à la lumière des premiers résultats portant sur le fonctionnement de fonds, afin d'apporter les ajustements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité redistributrice du dispositif. Deux modifications sont donc apportées au schéma de fonctionnement du FPIC : La première porte sur les modalités de calcul des prélèvements, la seconde sur les règles de leur répartition au sein des ensembles intercommunaux.

Il convient enfin de rappeler que le taux normal de TVA passera de 19,6% à 20%, le taux intermédiaire de 7 à 10% et que le taux réduit applicable aux produits alimentaires, aux abonnements de gaz et d'électricité sera réduit à 5%, au lieu de 5,5% actuellement.

LE BUDGET COMMUNAL :

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il se caractérise par des dépenses obligatoires et des charges en constante augmentation, avec, en parallèle, des recettes, dont les dotations, en baisse. Il en résulte un budget de fonctionnement très serré qui ne laisse que peu de marge de manœuvre, sauf à augmenter les impôts locaux, ce que la Municipalité se refuse de faire.

Il y a lieu de trouver des sources nouvelles d'économie.

Recettes :

La Dotation Globale Forfaitaire :

La dotation forfaitaire de la commune s'élève à 796 041 €, contre 818 222 € en 2012, soit une diminution de 22 181 € euros (environ - 2,8 %)

La dotation forfaitaire se compose de :

- une dotation de base de 368 289 €
- une dotation proportionnelle à la superficie de 6.192 €
- un complément de garantie de 396 881 €
- une dotation forfaitaire de compensation de 24 679 €

La Dotation d'Aménagement

La dotation de Solidarité rurale dont bénéficie la commune tient compte des charges que certaines communes supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

- 1^{ère} fraction : « bourgs centres » pour des villes comme Aubusson qui jouent un rôle structurant par la qualité et le nombre d'équipements et de services qu'elles regroupent avec une majoration pour la situation en Zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 2^{ème} fraction de péréquation - cette dotation est destinée à compenser le faible potentiel financier par habitant.

La Dotation nationale de péréquation

Cette dotation se veut le témoignage de la solidarité liant les Communes riches aux Communes dont les ressources sont moins établies. Cette dotation a connu en 2008 une baisse importante par rapport à l'exercice précédant.

Le montant de ces dotations, pour l'année 2013, ne sera connu que dans la deuxième quinzaine de mars.

Les recettes fiscales

Concernant les recettes fiscales des communes, le Parlement a voté pour 2013 un coefficient de réévaluation des valeurs locatives égale à 1,8 % pour les propriétés bâties et non bâties.

La part communale des impôts locaux n'augmentera pas en 2012, les taux étant maintenus en l'état :

- Taxe habitation	14,40 %
- Taxe foncier bâti	14,39 %
- Taxe sur le foncier non bâti	71,74 %

Les recettes fiscales de la commune s'établiraient ainsi :

Produit des 3 taxes à taux constant : 1 436 079 €

Soit une progression en volume de 23 652 € par rapport à 2012, soit un peu plus de 1,67%

Les produits des services du Domaine :

Vente de la maison de l'immeuble sis au 100, rue Vaveix : 125 000 €

Bâtiment de St Cloud : estimation des domaines : 279 400 €

Les produits d'exploitation

Ces produits demeurent stables en volume, les tarifs devront être réajustés afin de coller à la réalité des coûts (indice du coût de la construction, progression salariale, progression des prix alimentaires et du coût des services).

Il est à noter une bonne tenue des revenus des loyers qui connaissent une progression grâce à la MEFA qui, de plus, accueillera, au printemps 2013, le service de médecine du travail et qui générera en année pleine, une rentrée d'au moins 25 000 €, grâce à son toit en panneaux photovoltaïques.

Les Dépenses :

La progression des charges devront être contenues par une gestion rigoureuse de chaque service et un recentrage sur les missions de base de la Commune. Cependant, certains facteurs qui nous échappent en grande partie, viendront alourdir certains postes.

Les carburants, combustibles, énergies : Un poste budgétaire toujours très important et en constante augmentation.

Les impôts fonciers : Ceux-ci représentent encore un poste important dans le budget de fonctionnement de la collectivité (+ 67 286€), toutefois en baisse par rapport à 2012 (+ de 77 000), grâce aux cessions immobilières et à l'obtention de divers dégrèvements sollicités auprès de la Direction des Finances, d'où la volonté, déjà exprimée, de la Municipalité de poursuivre la cession de certains bâtiments communaux pour lesquels le service rendu n'est pas en adéquation avec leur coût de fonctionnement.

Les Assurances : Le surcoût de 15 000 € en 2012 qui avait déjà été signalé, des sinistres liés aux intempéries de l'hiver 2012 nous conduisent à un appel de cotisations de 65 000 € pour l'année 2013.

Les obligations en matière de contrôle et de maintenance: Un poste de dépenses qui avoisine les 130 000 € pour des contrôles et vérifications obligatoires, divers et variés, sur les installations électriques, de gaz, aires de jeux, ascenseurs, radon, amiante, l'air dans les écoles, la télésurveillance ou la maintenance sur les cloches et l'orgue de l'église, les logiciels divers, les panneaux lumineux...

Les charges de personnel : Les charges de personnel devraient légèrement augmenter pour tenir compte du recrutement des 4 emplois avenir dont les postes ont été créés par le conseil en février, même si leur rémunération viendra, à hauteur de 75% du SMIC brut, sur un autre poste budgétaire en recettes.

Subventions

L'enveloppe consacrée aux subventions est maintenue au niveau de 2012.

La Dette :

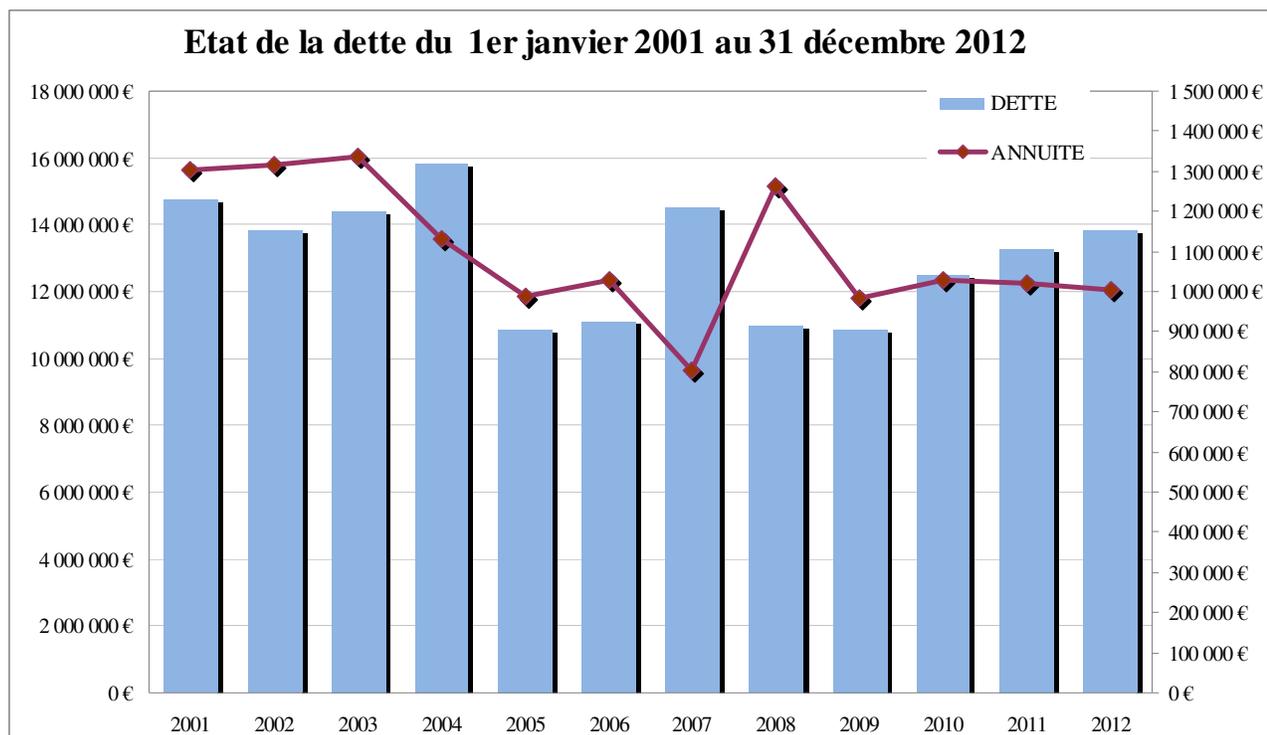
Le graphique ci-dessous fait apparaître, malgré les lourds investissements réalisés entre ces deux échéances :

- une diminution de la dette en capital de 938 204 ,58 €, soit :

14 769 373.75 € au 1^{er} janvier 2001

13 831 169.17 € au 31 décembre 2012

- une diminution de l'annuité de 300 644,54 €, soit :
1 303 245,39 € au 1^{er} janvier 2001
1 002 600,85 € au 31 décembre 2012



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La Municipalité a inscrit résolument depuis 2008 sa politique d'investissement dans une dynamique forte, et ce, pour au moins deux raisons :

- Les investissements d'aujourd'hui sont autant de facteurs de positionnement favorable de la commune face aux défis de son avenir.

Dans un contexte économiquement difficile, il importe, en outre, de ne pas faillir sur les commandes passées par la Collectivité aux entreprises locales, notamment du Bâtiment et des Travaux Publics.

Ces investissements permettent également de valoriser un patrimoine immobilier important, en le rénovant, et en lui permettant d'offrir des services à la population

modernes et performants (Pôle Enfance, Maison de l'Emploi...). Ces bâtiments auto financent, sur 20 ans, les coûts de remise en état par les loyers qu'ils génèrent, tout en apportant des atouts nouveaux pour les populations et les acteurs économiques.

- L'entretien, trop longtemps négligé, d'un équipement d'intérêt public, comme la Station d'Épuration ou plusieurs réseaux d'assainissement, permet à la fois d'optimiser le coût de leur service, tout en respectant les exigences européennes environnementales, et préservent leur pérennité.

Néanmoins, il convient de conjuguer ce volontarisme avec les contraintes budgétaires de la commune.

La politique d'investissement de la commune retrouve, en 2013, un rythme moins soutenu, dans un contexte fiscal maîtrisé, marqué par des investissements engagés lors des exercices précédents.

Dans le même temps, le budget de fonctionnement connaîtra les conséquences favorables de l'activité de la Maison de l'Emploi, productrice de revenus fonciers.

Il convient de considérer que la commune travaille à reconstituer ses marges de manœuvres financières, 2013 voyant l'achèvement des grands travaux du schéma directeur d'aménagement de la Ville, initié en 2003.

Il n'en demeure pas moins qu'un effort reste à accomplir en terme d'organisation scolaire suite à la reconfiguration de l'offre et répondant à la volonté de simplifier la vie des élèves, des parents et des enseignants.

C'est le projet phare des années 2013-2014.

Recettes :

F.C.T.V.A. 2012	env. 540 000,00 €
Subventions :	982 994,21 € dont :
Subventions en restes à réaliser	477 828.51 €
Subventions nouvelles	505 165,70 €
Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €
Amortissements :	205 000,00 €
Produits des cessions :	404 400,00 €

Le montant de l'emprunt sera précisé lors du vote du Budget Primitif.

Dépenses en TTC

Dans ce contexte de restrictions budgétaires, la volonté de la Municipalité est de réduire notablement ses investissements. L'année 2013 ne verra se réaliser que les projets initiés antérieurement, notamment la Maison de l'Emploi, la Maison des sports. Les seuls projets nouveaux concernent ceux relatifs à l'éclairage public qui sont immédiatement générateurs d'économies en fonctionnement et les travaux de restructuration scolaire rendus indispensables suite à la fermeture de l'école Sandeau.

- Restes à réaliser : 597 662.38 €

 - la finalisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation pour laquelle une autorisation de programme pluriannuelle avait été votée par le conseil municipal en 2010 : 1 290 256 €-

 - la réorganisation scolaire avec l'aménagement des écoles Villeneuve et Chabassière pour 475 000 €
 - les travaux supplémentaires au dojo pour 184 367 € (délibération du CM du 27.11.2012)

 - Marché à bons de commande.
 - parking Philips site Charles de Gaulle
 - parking Clé des Champs
 - parking lycée professionnel Jean Jaurès
 - lotissement la Chassagne
 - campagne de Point à temps
 - Diverses mises à niveau d'autres voiries
- } 489 000 €
- Travaux sur l'éclairage public : 100 000 €
 - Travaux en régie : 200 000 €
Divers travaux à l'office du tourisme, Maison des sports, écoles, divers ouvrages de maçonnerie, travaux au cimetière, divers bâtiments municipaux.
 - Travaux et investissements divers : 231 170 €

M. le Maire tient à remercier Madame la Directrice Générale des Services et ses collègues pour le travail réalisé en amont de la présentation des comptes administratifs et du DOB.

Mme LEGROS s'interroge s'il y a des explications sur la diminution de la DGF. Elle constate aussi la réévaluation des valeurs locatives, qui servent à calculer les taxes communales, réévaluation qui va avoir pour effet d'augmenter le montant des impôts.

M. le Maire fait part que le conseil ne peut parler que de ce sur quoi il a un pouvoir de décision ; A ce titre, la municipalité ne dispose d'aucun pouvoir sur l'évaluation des bases locatives et leurs éventuelles révisions, elle ne peut agir que sur les taux. Il explique vouloir lutter contre cette confusion, La réalité est bien que malgré une politique d'investissement ambitieuse, les taux n'ont pas augmenté.

M. BONNOT dit que les taux auraient dû diminuer du fait des transferts de charges à la Communauté de Communes, cela étant stipulé dans ses statuts.

M. le Maire répond qu'il n'ait pas fait mention de fiscalité dans les statuts de la Communauté de Communes Aubusson-Felletin.

M. BONNOT rappelle qu'il était présent à la mise en place de la Communauté de Communes, au côté de Pierre Henri BOS, alors que le maire actuel n'était pas à Aubusson.

M. PALLIER fait part que cela peut se faire mais que cet allègement des impôts n'est pas automatique.

M. le Maire prend l'exemple du transfert de la compétence liée aux ordures ménagères. Quand la Communauté de Communes (CC) a pris cette compétence, il a été décidé de mettre en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Dans le même temps, la commune de St Avit de Tardes augmentait ses taux d'imposition.

M. le Maire conclut là-dessus en disant qu'il n'a pas la mémoire courte.

M. RAPINAT prend la parole en disant que vient d'être évoqué la fiscalité propre de la CC Aubusson-Felletin qui a besoin de ressources. Pour lui, la question du transfert de charges, c'est autre chose.

Concernant les valeurs locatives, il tient à rappeler que lors de la dernière révision, cela a conduit dans certains départements, à leurs augmentations de près de 30 %. Il conclut en s'interrogeant sur l'identité du gouvernement en place à ce moment là, soit il y a 2-3 ans.

Mme LEGROS sollicite **M. le Maire** sur le coût réel de l'achat d'un bâtiment, en l'occurrence l'usine Sallandrouze, qui a fait l'objet d'un article récent dans la presse locale.

M. le Maire signale qu'il s'agit d'une acquisition faite par la CC Aubusson-Felletin, pour un montant de 450 000 €, démolitions comprises, le journal ayant fait une erreur sur le montant annoncé.

Mme LEGROS s'interroge sur le montant que représentent les loyers de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Madame la Directrice Générale des Service évalue ce montant à environ 70 000 €.

M. PALLIER tient à rappeler au Conseil l'état du bâtiment avant les travaux et notamment le coût important qu'il représentait pour les finances communales.

Les questions au sujet du DOB étant épuisées, M. le Maire clôt le débat en rappelant que le DOB n'est soumis à aucun vote

3- Réforme des rythmes scolaires

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire a tenu à mettre ce point à l'ordre du jour car il s'agit maintenant pour le Conseil de se prononcer sur le choix de mettre en place la réforme des rythmes dès 2013 ou de la repousser à 2014.

Il tient à signaler qu'une réunion s'est tenue la veille du Conseil municipal, en présence des différentes parties (mairie, enseignants, parents, inspection) où un vote a permis de dégager une large majorité pour la mise en place de la réforme dès 2013. A ce vote, il faut également prendre en compte les éléments financiers incitatifs, soit les 50 € alloués par élève.

A partir de cela, il propose donc de mettre en place la réforme dès 2013.

En outre, il signale que très rapidement un groupe de travail va se mettre en place afin de proposer un projet éducatif territorial, en particulier afin de déterminer la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

M. RAPINAT s'interroge si on sera prêt à proposer quelque chose de consistant pour septembre 2013. Il continue en disant que si on peut, on aurait tort de s'en priver.

Mme CANOVA souhaite s'exprimer à titre personnel et non au nom de St Louis. Elle explique qu'elle trouve cette réforme mal étudiée. Selon elle, ce n'est pas ce qu'il fallait faire.

M. AZAIS tient à rappeler que les rythmes ne sont pas la seule composante de la réforme. Cette dernière se décline également en la remise en place d'une formation

initiale pour les enseignants et en la création de 60 000 postes au sein de l'éducation nationale.

M. le Maire expose que cette réforme n'arrive pas de nul part, qu'elle était clairement explicitée dans le programme présidentiel. Investir dans l'éducation, c'est investir dans l'avenir du pays. Le retour de la formation initiale des enseignants est indispensable. Le fait de l'avoir supprimé a été une véritable catastrophe. Il s'agit bien d'un retour à des recettes qui ont fait leur preuve.

Vote : 5 abstentions (Mme DECHEZLEPRETRE, MM. DIAS, FANNECHERE, RAPINAT, procuration FANNECHERE pour OCCHIMINUTI), 2 contre (Mme LEGROS et CANOVA).

4-Questions diverses

M. le Maire interpelle madame Legros sur sa récente interview publiée dans La Montagne, mettant en cause l'ARS dans les difficultés rencontrées par la Clinique de la Croix Blanche.

Mme LEGROS lui répond.

Pour elle, les gens de l'Agence Régionale de Santé du Limousin (ARS) sont des personnes responsables qui avaient fixé 5 ans au Conseil d'administration de la clinique pour redresser la situation. Cette durée de 5 ans est celle du contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) signé entre la clinique et l'ARS. Selon elle, en 2 ans, la clinique a réussi à réduire le déficit de moitié.

Aussi, elle ne comprend pas maintenant la décision de fermer le service de chirurgie, ce qui a motivé ses propos dans la presse sur la mort à court terme de la clinique.

Sans la chirurgie, elle ne voit pas comment la clinique pourrait redresser la situation et elle estime les conséquences lourdes à venir pour les urgences, la radiologie mais aussi le laboratoire de la ville et plus largement l'offre de soins sur le sud de la Creuse.

Elle craint également une fuite encore plus importante des patients.

M. le Maire prend alors la parole ainsi : « Mme Legros, Tartuffe est votre cousin ».

Il signale avoir été scandalisé à la lecture des propos de Mme Legros accusant l'ARS d'avoir programmé à court terme la mort de la clinique.

Il estime ne pas être l'avocat de l'ARS mais que dans cette affaire, elle a été impeccable.

Il revient ainsi point par point sur les éléments du dossier. En premier lieu, il évoque le contrat de retour à l'équilibre financier, signé en 2011 entre l'ARS et l'association à l'issue de nombreuses réunions. Il est faux de dire que ce CREF était prévu sur 5 ans, alors qu'il l'était sur 2, avec une troisième année d'accompagnement de la restauration de la situation financière.

En deux ans, l'ARS a engagé 3.5 millions d'Euros dans la clinique, tout cela en pure perte. En effet, l'association continue à connaître des déficits importants lors des exercices concernés. Déficit de 379.000 € en 2010, 411.000 € en 2011, et un retour artificiel à l'équilibre en 2012, de 52.000 €, grâce à la dotation de 2.073.000 € versée par l'ARS.

Les économies de gestions ont été malheureusement corrélées par des diminutions de recettes de même importance, sans incidence donc sur le résultat final.

Il signale, en ce qui concerne les interventions chirurgicales du weekend end, qu'il y en a eu à peine une dizaine en 2011, et seulement 4 effectuées de nuit. Comment, avec de si faibles volumes, justifier du maintien de la permanence des soins ? Par ailleurs, la perspective de la chirurgie ambulatoire est évoquée noir sur blanc dans le CREF signé par le président de la clinique. Comment s'en émouvoir aujourd'hui, alors que les dirigeants de la clinique en ont accepté le principe ?

M. le Maire demande à Madame Legros si elle a bien lu le texte du Contrat de retour à l'équilibre financier signé entre la clinique et l'ARS ?

Mme Legros lui répond « qu'elle ne l'a jamais eu en mains ».

M. le Maire lui fait alors remarquer que cela explique pourquoi ses propos sont approximatifs et faux à ce sujet.

Il lui reproche d'abandonner le navire, son équipage et ses passagers en plein naufrage, tout comme l'a fait l'ancien président Aïta.

Ainsi, pour lui, certains prennent la clinique de la Croix Blanche pour le Concordia !

Il poursuit en indiquant que depuis 2008, le rapport des conseillers généraux des établissements de santé indiquait explicitement les difficultés prévisibles de la clinique, mais rien n'a été fait.

A titre d'exemple, le fait de ne pas avoir anticipé le départ en retraite du Docteur PUTOT.

Mme Legros lui demande ce qu'il a fait lui-même pour sauvegarder la chirurgie.

Sur ce sujet, **M. le Maire** signale avoir envoyé des courriers aux dirigeants de la clinique, en particulier pour être informé de la situation et afin de proposer son aide, en septembre 2011. Ces courriers sont restés sans réponse.

Il ajoute, en s'adressant à Mme Legros, Vice présidente de l'association pendant un temps, que plutôt que démissionner le vendredi qui a précédé la réunion du Conseil d'Administration à la clinique, il aurait mieux valu qu'elle profite de cette occasion pour exprimer sa position aux dirigeants de l'ARS.

Pour cela, selon lui, il n'a manqué qu'une seule chose à Madame Legros : un peu de courage...

Il conclut son intervention en disant que Mme Legros exonère beaucoup la responsabilité du Conseil d'administration alors qu'elle est énorme et qu'à la place des administrateurs, il aurait du mal à dormir. Heureusement que l'hôpital est là pour reprendre l'activité de la clinique et surtout pour proposer des solutions au personnel.

Dans le domaine des autres informations ou questions diverses. **M. VACHON**, Adjoint aux Sports signale la tenue de la soirée des trophées des sports, le samedi 30 mars 2013, à 20H30 au hall polyvalent.

Enfin, **M. Bonnot** interroge **M. le Maire** sur un courrier qu'il a envoyé à la mairie concernant le raccordement à l'assainissement collectif d'une parcelle dont il est propriétaire.

M. le Maire lui répond que la réponse est partie, en lui précisant que sa maison est située hors du schéma de zonage d'assainissement, et qu'il ne peut se raccorder au réseau collectif. Il lui rappelle ses obligations en matière de contrôle SPANC et les risques qu'il encourt à persévérer dans son refus de faire vérifier son installation, conformément à la réglementation en vigueur.

M. Dias intervient alors pour signifier, non sans impatience, son souhait de voir lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** clôt la séance. La séance est ainsi levée à 20 H 30.